ces de cet homme; ils procédèrent, sur le champ, à un interrogatoire et lui demandèrent comment il avait passé son temps depuis la veille. Brizac leur répondit qu'il était malade depuis ce temps.

Cette réponse, peu vraisemblable, ne fit, naturellement, que confirmer les doutes des gendarmes, qui firent lever Brizac, et l'obligèrent à les suivre, chez Mme Lefebvre où le braconnier prétendit n'avoir pas mis les pieds.

On fit des recherches dans sa demeure, recherches qui n'aboutirent pas à la découverte des bottines, dont Madame Lefebvre l'avait vu chaussé, pas plus qu'à celle du fusil du criminel.

Néanmoins, le brigadier de gendarmerie trouva une forte cartouche dans la poche d'un pantalon un peu crotté.

Le gendarme demanda à Brizac de qui il tenait cette cartouche; avec un toupet extraordinaire, ce dernier répondit :

C'est vous qui l'y avez mise pour m'accuser.

L'ASSASSIN

Florentin Brizac est un garçon de petite taille ; il est trapu, vigoureux, et porte la barbe en fer à cheval.

Quant à sa réputation, elle est absolument déplorable ; il vit en concubinage et a déjà été condamné plusieurs fois, dont une notamment pour fraude.

C'est un braconnier avéré. Son père, braconnier lui-même, fut jadis condamné à mort, par contumace, à Douai, mais il vint lui-même se constituer prisonnier au parquet du procureur général, quelques jours avant l'ouverture de la session suivante des assises.

A la suite d'une plaidoirie de M. Lefebvre du Prey, il fut acquitté, son innocence dans le crime qui lui était reproché ayant été établie.

Depuis cette époque, Brizac pere s'est rangé ; il a même accepté la place de régisseur des bois de Flines, et sa conduite n'a donné lieu à aucun reproche.

LES SOINS AU BLESSÉ

Pendant que l'enquête suivait son cours, M. Duburcq, médecin à Bersée, et M. Desmons, docteur à Auchy, donnaient les soins nécessaires à Arthur Merlio. Ces messieurs craignaient, au début, d'être obligés de faire l'amputation. Mais, hier, à 4 heures, l'état du blessé s'étant amélioré, ils espèrent éviter cette cruelle opération.

LA DESCENTE DU PARQUET

MM. du Liscouet, juge d'Instruction, et Desfontaine, juge suppléant, remplissant les fonctions de substitut, accompagnés de M. Bernard, greffier, sont descendus, jeudi après-midi, à Bersée. Ils ont confronté Brizac avec sa victime.

Malgré le témoignage de Flore Merlio, le meurtrier présumé nie énergiquement en affectant une douleur profonde.

Le soir, avant d'être emmené à Pont-à-Marcq, il a même simulé, dans la maison de la victime, une scène d'épilepsie, qui n'a du reste, trompé personne, mais qui a obligé M. Merlio père à atteler sa voiture pour le conduire à Pont-à-Marcq.

MM. du Liscouët, Desfontaines et Bernard sont repartis de Bersée à sept heures, et hier, vendredi, Brizac était conduit à Lille, où M. du Liscouët lui a fait subir un nouvel interrogatoire.

Il a persisté dans son affirmation que c'était le brigadier de gendarmerie qui lui avait fourré la cartouche dans sa poche, et il continue à nier sa présence dans le bois de Bersée mercredi matin..

Aussitôt que les docteurs pourront extirper, au moins un plomb dans la charge qui a frappé la victime, l'enquête fera un grand pas ; car, ou pourra le comparer avec ceux de la cartouche saisie.

Les recherches se poursuivent très activement, car il est certain que Brizac avait des complices, dont on espère découvrir les traces avant peu.

CONCERTS & SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Dans notre compte-rendu d'hier, de la représentation de *Faust*, nous avons oublié de dire que l'*Union des Travailleurs*, la vaillante société chorale roubaisienne, avait gracieusement prêté son concours à M. Alix. Les nombreux spectateurs qui se pressaient à l'Hippodrome ont été très satisfaits de la manière dont l'*Union des Travailleurs* avait interprété le fameux *chœur des soldats*, et les applaudissements n'ont pas manqué aux chanteurs.

La Fanfare de Beaurepaire se fera entendre, dimanche prochain, 15 décembre, sous la direction de son chef, M. Jules Delvienne, à l'église Sainte-Elisabeth, pendant la messe de midi; elle exécutera le morceau suivants : 1° Ouverture de *Nabuchodonosor*, par Verdy; 2° ouverture de *Rosabelle*, par Wettge.

PETITE CORRESPONDANCE

A. G. lecteur assidu.— Nous ne répondons qu'aux lettres signées.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche la société, le *Pigeon Roubaisien*, fera sa 3e exposition partielle, en son local, rue Lokermann, 156, chez M. Deregnaucourt. Exposants: MM. J.-B. Debuy, Désiré Delaunez, dont la réputation en matière colombophile n'est plus à faire.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 13 décembre

Présidence de M. HEDDE, vice-président

LE VOL DE 30,000 FRANCS DE TOURNAI

L'audience a été consacrée presque exclusivement à l'audition des défenseurs, dans l'affaire du vol de 30.000 fr. Me Binet, avocat de Gellé, dans une longue et substantielle plaidoirie, a essayé de réfuter les arguments présentés la veille par le ministère public.

Il a montré son client victime d'agissements étrangers et s'efforçant de remettre en bon état les affaires de la société des chemins de fer de l'Ouest-Saumur. Rien dans l'instruction, rien dans les dépositions ne permet de prouver que Gellé a eu connaissance que les titres avaient été volés.

L'argument tiré de l'examen des livres sur lesquels certaines opérations ne figureraient pas est sans portée, la caisse Marten personnelle ayant avancé ses fonds à la caisse Marten et Cie.

Me Petit réclame l'acquittement de Deleu, Il n'a pas 20 ans, a toujours obéi aux ordres de son patron et n'a retiré aucun bénéfice des opérations. Sa conduite est très-régulière et les renseignements fournis sur son compte sont excellents. De plus, il ne s'occupait pas de comptabilité.

Me Carpentier, défenseur de Notteghem, nie que son client soit l'auteur principal du vol. Il avait d'abord été inculpé comme complice. Le 6 janvier dernier il se trouvait à Roubaix avec sa maîtresse et rien ne prouve sa présence à Tournai.

Me Massart, pour élva Berteaut, maîtresse de Vercruysse, soutient qu'il n'existe contre sa cliente aucune charge. Elle a pu croire que l'argent de son amant provenait de la fraude.

Me Werquin pour Vercruysse, justifie les dépenses exagérées faites soi-disant par son client. Il n'y a contre lui que le témoignage de l'inculpé Mesdagh sur lequel on ne peut baser une condamnation. De plus, quel intérêt aurait-on à s'adresser à Vercruysse.

Me Chiris, pour Thérèse Massart, maîtresse de Notteghem, présente sa cliente comme absolument ignorante des faits et gestes de son amant. Elle a servi d'intermédiaire avec Mesdagh; mais elle n'a été qu'un instrument inconscient.

Jugement à demain.

MAITR INTÉRIM.

BELGIQUE

Mouscron. — Dimanche, 15 décembre, un concert sera donné à six heures et demie du soir, au Casino, par la société philharmonique Ste-Cécile.

— La gendarmerie de Mouscron a saisi à Herseaux Luingne et Mouscron, 5 montres qu'on suppose provenir d'un vol commis dernièrement.

A la Chambre. — On a discuté, vendredi, la question du contingent pour 1890. M. Jamme soulève une discussion qui a déjà pris beaucoup de temps l'an dernier. Les hommes mariés des 9e et 10e classes pourront-ils être rappelés en temps de guerre? Il s'agit d'interpréter sur ce point la loi de milice. MM. Pontus et Woeste disent oui. M. Jamme dit non.

M. Woeste se livre, à ce propos, à une démonstration juridique, claire et convaincante. Au surplus, dit M. Woeste, la question est, pratiquement, de peu d'importance : il est vraisemblable que, si la guerre éclatait, le gouvernement, en rappelant les dix dernières classes, disposerait de plus de 130.000 homme ce qui permettrait de ne pas rappeler les hommes mariés.

L'orateur a établi que de l'aveu des auteurs « libéraux » de la loi et de la jurisprudence constante des administrateurs « libéraux », l'interprétation de M. Pontus est seule conforme à l'esprit et au texte de la loi.

M. Janson répond qu'il n'admet pas que les lois soient interprétées par les ministres, ni qu'elles soient déférées pour interprétation aux tribunaux. C'est à la législature à trancher les points litigieux. Conséquemment, que le gouvernement dépose un projet dans le sens de son interprétation...

M. Jamme a, entrant dans le même système de procédure, déposé un ordre du jour blâmant, non le ministre de la guerre, mais l'interprétation qu'il donne de la loi de milice sur ce point particulier...

M. Woeste a montré combien cette procédure est insolite. M. Bara est venu à la rescousse de MM. Janson et Jamme. L'ordre du jour a été rejeté par 55 voix contre 22 (gauche et MM. d'Oultremont et Jacmart) et 2 abstentions : MM. Tesch et Coomans.

On a repris ensuite la discussion du projet du contingent. M. Jacmart a réédité la petite manifestation de M. d'Oultremont en faveur de la prussification du pays. L'honorable général a demandé au gouvernement s'il est toujours décidé à ne rien faire dans ce sens ?

Naturellement, la gauche a exulté.

Le général Pontus a répondu : « Je ne comprends pas l'insistance de M. Jacmart. Il connaît nos sentiments, mais il sait aussi que le gouvernement a des raisons pour conserver sa liberté d'action. »

La gauche a ricané, — puis on a remis la discussion à mardi.

Gestion catholique. — La commission permanente des finances vient de présenter à la Chambre le rapport sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1886.

L'exercice 1886 offre finalement un boni de fr. 22,069,192-76 cent.

Ce résultat, atteint la seconde année que le ministère catholique était au pouvoir, dispense de louer sa sage économie et sa prudente gestion.

L'influenza en Belgique. — L'*Influenza* paraît avoir fait son apparition en Belgique. A Anvers, une trentaine de soldats du génie ont été atteints.

A Bruxelles, on compte des cas un peu partout, mais en général isolés. Cependant, dans un des théâtres, le directeur, le régisseur et cinq autres personnes ont payé leur tribut. Ils en ont été quittes pour trois jours de repos.

A l'administration des Postes, hier, 40 employés se sont faits porter malades; aujourd'hui le chiffre a diminué de moitié et les symptômes sont toujours anodins.

Un cas de lethargie à Bruxelles. — Mercredi soir, un monsieur se présenta dans un hôtel des environs de la gare du Nord et demanda une chambre. Après avoir copieusement soupé, il alla se coucher, recommandant à la servante de le réveiller à 7 heures.

A l'heure indiquée, la bonne alla frapper à sa porte, mais ne reçut aucune réponse. A 3 heures de l'après-midi, le voyageur n'était pas encore levé. La police fut immédiatement prévenue. Un serrurier ouvrit la porte.

On trouva effectivement sur la table un bras, mais c'était un bras mécanique. Quant au voyageur, il était étendu sur son lit, immobile et raide comme un cadavre. Un docteur constata que l'on se trouvait en présence d'un cas de léthargie bien caractérisé. Tous ses efforts pour réveiller le malade cont restés sans résultats.

Le cataleptique dort toujours et ne semble pas devoir se réveiller de si tôt.

Des lettres trouvées sur lui ont permis d'établir son identité. C'est un nommé S...; il avait quitté la veille sa sœur, après une légère discussion.

Il y a un an environ, il a dormi, à Londres, 11 jours de suite sans se réveiller, et tout récemment encore, sept jours à Dusseldorff.

Ces accès de léthargie lui viennent presque toujours après quelques contrariété.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX — Déclarations de naissances du 13 décembre.* — Fidéline Broucke, rue de Mons, cour Gerard, 2. — Louis Vancoppenolle, rue Saint-Antoine, 5. — Thérèse Rousseau, rue Charles-Quint, 36. — Berthe De Pleux, rue Desaix, 71. — Claudia Vandepeut, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 28. — *Déclarations de décès du 11 décembre.* — Alexandre Buisine, 86 ans, Hospice-Civil. — Ignace D'haveloose, 62 ans, rue d'Arcole, cour Joye, 13. — Marie Terryn, 3 ans, rue de la Guinguette, cour Duhamel, 5. — Pierre Oosterlyncke, 5 mois, rue Turgot, 51. — Victor Prévost, 8 jours rue du Fontenoy, 94. — Marie Florin, 79 ans, rue des Fossés, 20. — Clémence Vansteenkiste, 14 jours, rue de Lannoy, cour Papillon, 14. - Alard, présenté sans vie, rue du Tilleul prolongée, 59.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 13 décembre. — Gabrielle Dupont, rue de Mouveaux. — Mathurin Verkaemst, rue des Phalempins. — René Dervaux, rue de Guisnes. — Marie Vancalemont, rue des Phalempins. — Arthur Beyens, rue du Brun-Pain, — Hortense Vannaldeuren, rue Neuve-de-Roubaix. — *Déclarations de décès du 12 décembre.* — Victorine Bossut, 5 ans 9 mois, au Virolois. — Jules Lehoucq, 50 ans 10 mois, fabricant, boulevard Gambetta. — Gabrielle Faviez, 2 mois, rue des Cinq-Voies.

FAITS DIVERS

L'époux gratuit et obligatoire. — Il n'y a pas de filles au Japon qui partagent le sort de sœur Anne ! Si, à un certain âge, une fille n'est pas mariée les autorités se chargent de lui procurer un époux qu'elle est forcée d'agréer.

Horrible crime à Lyon. — Un crime horrible, a été commis hier matin, rue Dugueslin, à Lyon.

Une veuve Mazioux, propriétaire de la brasserie de la Loire, a été trouvée à neuf heures du matin étendue dans sa cuisine, le corps lardé de sept coups de couteau.

Sa cuisinière, qui revenait du marché, l'a trouvée couchée devant le fourneau ; un couteau de cuisine, enfoncé jusqu'à la garde, était planté entre les deux épaules. Deux heures avant, à sept heures, la veuve Mazioux était allée chez le boulanger qui demeure en face de chez elle acheter un pain. C'est donc vers huit heures que le crime a dû être commis.

Le chef de la sûreté et le procureur de la République sont sur les lieux. Une foule considérable stationne devant la brasserie de la Loire. On attend le docteur Lacassagne, qui va faire l'autopsie à une heure. On soupçonne un nommé Gendre, âgé de vingt ans, qui habitait avec une fille de mauvaise vie nommée Joséphine Nardi. Cette jeune fille louait à la veuve Mazioux une chambre garnie. Il y a trois jours la veuve Mazioux lui avait donné congé.

LA TRANSFUSION DU SANG

Il y a peu de jours, une des plus intéressantes opérations tentées et souvent réussies par la science moderne, la transfusion du sang, figurait sur la scène à la Comédie-Française comme « clou » d'une première à sensation.

Cet audacieux essai de réalisme a donné l'idée à un journal, de faire appel, au point de vue de l'actualité technique, à l'un des apôtres les plus autorisés de la transfusion, M. le docteur Roussel, qui communique à ce journal l'étude suivante :

Monsieur le directeur,

Vous me faites l'honneur, monsieur, de me demander quelques détails techniques sur la transfusion directe, je vous remercie de m'offrir l'occasion de mieux renseigner le public, et surtout de le rassurer, ce qui est utile puisque chacun est exposé de devenir l'un des deux personnages en cause dans cette opération. Jadis, la mort du « donneur de sang » était fatale et préméditée dans la transfusion artérielle, la plus ancienne de toutes. Le danger de mort brutale fut constant pour le transfusé lorsqu'on tenta la transfusion du « sang d'animaux », incompatible avec le sang de l'homme, par le fait de la différence des « espèces ».

La chance demeura aussi précaire pendant l'usage de la transfusion du sang « défibrisné », privé de l'une de ses parties constituantes, — ou de la transfusion « indirecte », par laquelle le sang tombant de la veine saignée est reçu «en plein air », dans une cuvette ou un entonnoir posé sur une seringue d'où ne peut sortir que du « boudin », des caillots qui tuent par embolies dans le cœur, les poumons et le cerveau.

Avec la méthode de « transfusion directe », ni l'un ni l'autre de ces dangers ne subsiste, plus de deux cents transfusions en sont la preuve, accomplies sans le plus léger accident aux deux personnes en cause et avec plus de soixante pour cent de succès pour les transfusés.

Afin de démontrer par l'évidence qu'il n'y a rien à craindre pour celui qui consent à sauver un mourant, j'ai osé employer « dix fois », en quatre ans, le sang de M. Quistin Dupuich, machiniste au Théâtre Francais — d'autres m'ont assisté deux fois, bien souvent des femmes se sont offertes.

Naguère le « Transfuseur » que j'ai présenté à l'Académie en 1867, accepté depuis longtemps partout ailleurs, commença à se répandre en France. Tout, récemment les docteurs Lutaud et Weill viennent de sauver une ouvrière du « Printemps » à laquelle une autre ouvrière a donné son sang, et avant-hier le docteur Fort m'a écrit : « Transfusion opérée avec succés, selon votre méthode.» M. Fort a déjà pareillement sauvé une dame de Montevideo.

Ce qui fait la supériorité de la méthode directe, c'est que le sang passe vivant d'une veine à l'autre sans interruption dans sa circulation, par un canal élastique, chaud et mouillé comme le sont les veines, sans avoir jamais subi le contact de l'air et sans aucune perte de la quantité extraite de la veine. Pour qu'une méthode de transfusion soit admissible, il faut que le sang ne puisse pas même être soupçonné de coagulation — pour cela il faut qu'à aucun moment la moindre partie du sang n'ait été touchée par l'air.

Que faire pour vider l'air d'un canal qui, fixé entre deux veines, doit porter le sang de l'une à l'autre? On a cherché cela depuis des milliers d'années. C'est pourtant bien simple.

— Remplir d'eau ce canal, avant l'arrivée du sang — l'eau pure, chaude, est indifférente au sang, mais elle le dilue, et c'est du sang concentré, généreux, vivant que l'on veut donner au patient.

Donc, il faut d'un bout introduire de l'eau dans le canal, avant le sang, de l'autre bout expulser cette eau avant qu'elle n'entre dans la veine.

J'ai placé à chaque bout de mon canal une bifurcation, l'une aspire l'eau, l'autre laisse sortir l'air d'abord, puis l'eau, puis le sang mêlé d'eau, alors on ferme les deux ouvertures dont les fonctions sont achevées.

Mais comment faire arriver le sang, sans air, dans le canal intermédiaire, si celui-ci, déjà plein d'eau, est fixé entre les deux veines? Et comment obtenir cette fixation sans une ligature, cause de phlébite certaine?

J'ai inventé simplement d'appuyer l'embouchure du transfuseur sur la peau, au-dessus de la veine soufflée mais non encore ouverte, et de fixer par une « ventouse annulaire » qui entoure l'embouchure à la façon de nos lèvres autour de la bouche. Ces lèvres s'appliquent par succion, au moyen d'un ballon élastique spécial à la ventouse; elles protègent si bien l'embouchure contre l'invasion de l'air extérieur que la ventouse se détache de la peau si de l'air s'insinue sous ses bords, suspendant l'opération plutôt que de permettre qu'elle soit accomplie avec du sang souillé de la moindre bulle d'air. — Mais elle tient bien ma ventouse annulaire, elle a paru d'emblée si bonne que plusieurs confrères se la sont appropriée.

Dans la bouche du transfuseur, j'ai placé, pour dents, une lancette à deux pointes tranchantes qui ne peuvent couper que la paroi supérieure de la veine gonflée, tandis qu'une vis métallique règle la profondeur et la direction de la saignée.

A travers un système hermétique et élastique, qui la tient relevée, la lancette envoie au dehors son manche sous les doigts du chirurgien.

Du côté de l'opéré la canule d'apport est insinuée dans la veine ouverte, sans ligature, elle est fixée à la peau par une petite pince, « serre-fine. »

Sous un petit volume le transfuseur direct renferme les organes nécessaires aux divers fonctions qu'il doit remplir pour préserver de la coagulation le sang humain.

Il se compose en somme d'un tube et d'un ballon ovale, en caoutchouc élastique pur, portant d'un bout une ventouse dans laquelle est une lancette ; de l'autre une pince-canule surmontée d'une serre-fine.

Après avoir découvert, incisé et pansé la veine exsangue du blessé, le chirurgien applique, au donneur de sang, la ventouse du transfuseur au lieu d'élection de la saignée, au pli du coude, loin de l'artère tumérale, et il présente la lancette au-dessus de la veine gonflée du sang retenu par une bande serrant le biceps. Il place le tube aspirateur dans le vase contenant de l'eau pure, chaude et salée. Le jeu du ballon moteur aspire cette eau qui remplit l'appareil, en chasse l'air et vient sortir par la canule finale.

Il introduit cette canule plein d'eau, donc vide d'air, dans les veines de l'opéré et la fixe en place par la serre-fine pinçant la peau. Alors il frappe sur la tête de la lancette et ferme l'aspirateur d'eau; le sang jaillit dans la bouche des transfuseurs, sous l'eau qu'il chasse devant lui; l'eau puis le sang dilué sortent par la bifurcation terminale; quand le sang y apparaît pur on lui ferme cette issue et il ne lui reste pas d'autre chemin que la canule et la veine du transfusé. Sous l'afflux du sang chaud et vivant, le cœur du moribond se reprend à battre, le poumon respire, la vie apparaît. Après 15 à 20 mouvements du ballon-pompe qui ont poussé 150 à 200 centimètres cubes de sang, la survie est assurée.

Je souhaite, Monsieur le directeur, que l'intérêt prêté par la presse à la transfusion aide à la propagation de cette utile et maintenant facile opération dont les indications sont si nombreuses et formelles dans les cas d'hémorragie par blessures et accouchements dans les anémies cérébrales ou générales ou par inanition morbide, dans les noyades et les asphyxies toxiques par les gaz et le charbon.

Agréez, Monsieur, etc.

Dr J. ROUSSEL.

LA FABRICATION DES FOURRURES

Dans le commerce on peut distinguer deux sortes de fourrures ; les fourrures chères et les fourrures bon marché. Les premières sont le plupart du temps des peaux authentiques ; les autres sont artificielles, ou mieux, teintes. Ceci pourtant peut souffrir quelques exceptions; c'est ainsi que, l'hiver passé, il a été acheté un grand nombre de manteaux garnis en renard bleu ; pourtant, il ne s'est vendu, je crois, dans toute l'année, que trois ou quatre de ces peaux sur le marché de Londres et quatre ou cinq sur ceux de Russie. Les peaux les plus employées pour la fabrication des fourrures artificielles sont : le chat et le lapin, augoras ou non, et le mouton ; la chèvre ne sert que rarement.

Les peaux arrivent sèches à l'usine ; on les ouvre par le milieu du ventre ; on coupe la tête, les pattes et la queue. En même temps on sépare celles qui proviennent d'animaux en mue, et eelles qui ont été attaquées par les insectes ; elles perdraient leur poil pendant la teinture.

Les peaux reconnues bonnes sont mises à tremper dans une eau légèrement alcaline ; lorsqu'elles sont molles, on les écharne, c'est-à-dire qu'on les racle de façon à en séparer la couche fibro-vasculaire et les tissus graisseux sous-jacents qui nuiraient aux opérations ultérieures. Ces peaux sont lavées de nouveau, puis tannées. On les trie alors pour en séparer les fourrures entièrement blanches. Celles qui restent sont teintes *en noir par le procédé habituel*, à deux bains successifs, l'un de campêche, l'autre de fer. Lorsque la teinture en bain est achevée, les fourrures ainsi fabriquées sont lavées jusqu'à ce que l'eau de lavage sorte claire; elles sont ensuite séchées, soit à la presse, soit à l'essoreuse à force centrifuge, qui donne un séchage plus rapide et plus régulier. Les peaux ainsi traitées sont portées au séchoir, et enduites d'huile de foie de morue, la seule qui conserve aux cuirs leur élasticité et leur flexibilité.

Lorsque l'huile a bien pénétré dans le cuir, les peaux sont mouillées de nouveau, étirées pendant qu'elles sont encore humides, puis remises à sécher, pour la dernière fois. Lorsque la dessiccation est complète, on décolle les poils qui s'étaient réunis par mèches lorsque les fourrures étaient encore mouillées. Cela se fait, soit par peignage, soit par battage, soit par des moyens plus rapides encore, au dire des industriels qui les emploient.

Une fois le poil redressé, les peaux sont encore étirées à sec pour augmenter leur souplesse. La manipulation dans la teinturerie est finie ; les poils sont parfaitement noirs et brillants ; les cuirs ont encore une légère teinte bleuâtre provenant d'ordinaire d'un léger excès de fer dans le bain. Cette teinte du reste, vire au noir mat sous l'influence de l'air, en très peu de temps.

Les fourrures sortant des ateliers sont d'abord classées par longueur et par épaisseur de poil, puis par tailles. On les pare, c'est-à-dire qu'on les rogne pour leur donner une apparence régulière ; elles sont alors livrées au commerce. Pour que ni les peaux, ni les les rognures ne soient endommagées, la fourrure se coupe toujours au canif, à l'envers, et en la pliant suivant la ligne qu'on veut suivre, de façon à ne couper que le cuir, sans toucher au poil.

Les peaux blanches sont teintes à la brosse, en plusieurs fois, de façon à obtenir un poil café au lait aux environs du cuir, et marron foncé ; couleur loutre, un peu au-dessus. Cette opération s'exécute en relevant le poil à contre-sens avec des peignes d'épaisseurs variables, de sorte que les peaux ainsi traitées peuvent passer à la machine à raser, qui coupe tous les poils à une longueur donnée, et rend une fourrure sans aucune irrégularité de teinte. Ces peaux sont ensuite brossées, puis battues pour enlever les rognures de poil, enfin, comme les autres, elles sont une dernière fois étirées à sec, rognées et classées.

Les peaux de mouton sont dessuintées et tannées, puis par un peignage on sépare une première fois les touffes des poils ; on teint ensuite à la brosse, comme dans le cas des peaux blanches, mais de façon à obtenir des poils bruns près de la peau et noirs à l'extrémité. La fourrure sèche est encore peignée, pour amener les poils à onduler sans friser par touffes ; on rase très légérement, on étire à sec et on rogne. On obtient ainsi des peaux imitant la fourrure d'ours noir.

Cela est la partie purement industrielle. Si maintenant on passe à la partie commerciale, on y trouve. outre la vente des fourrures fabriquées, l'utilisation complète de tous les déchets, Les queues de lapin sont vendues aux fabricants de chapeaux en castor *vrai*. Les têtes et les pattes, ainsi que les peaux de rebut, sont vendues aux fabricants d'engrais animaux. Le poil est trop court ou de trop mauvaise qualité pour être utilisé, et tous ces débris forment un engrais de premier ordre.

Les déchets provenant de l'écharnage, mis à part, sont cuits et employés à la nourriture des porcs, soit dans l'usine même, soit chez les éleveurs. Les rognures des peaux teintes, les joues, sont assorties par qualité de poil, cousues ensemble, et vendues un peu meilleur marché que les fourrures entières. Enfin, les petites rognures, ayant de cinq à quinze millimètres de largeur, sont encore assorties par couleurs, puis cousues sans distinction de longueur de poil. Les bandes ainsi obtenues sont rasées et vendues très bon marché.

Si on cherche les différentes façons d'imiter les fourrures de prix, on trouve :

Pour le renard bleu, la teinture à la brosse, la composition des mélanges colorants variant avec les fabricants. Pour la loutre, les peaux de lapin blanc, teintes à la brosse en plusieurs fois, et rasées.

Les fourrures douces à poils longs, servant pour manchons et boas, le singe noir d'Amérique, notamment, s'obtiennent par la teinture des peaux de chats ou de lapins angoras. Ces peaux, surtout celles de lapin, se trouvent à même dans les lots de peaux brutes, et toujours en assez faible quantité. On les met de côté après l'écharnage. L'hermine se fait avec du chat et du lapin blancs à poils courts et très fournis. La queue noire de l'hermine se représente par un petit morceau de peau teinte, roulée et cousue après coup. Enfin, l'ours noir s'imite avec une assez grande perfection par la peau de mouton, défrisée et teinte comme il a été dit plus haut.

Si on prend maintenant l'utilisation des diverses qualites dans ces fourrures, on voit que les peaux entières servent à faire les manteaux et les couvertures de prix, soit seules, soit entourées d'un cadre de fourrures naturelles, aux endroits les plus apparents.

Les rognures de premier choix cousues en bandes servent à faire des cols, parements et manchettes ; elles servent aussi pour les manchons ; les coutures lorsqu'elles sont bien faites, ne s'aperçoivent pas.

P. B.

QUELQUES DOTS AMÉRICAINES

Une revue de New-York, le *Cosmopolitan Magazine*, a eu la curiosité de rechercher quelles sont les plus grosses dots du pays au monde le plus fertiles en grosses fortunes, et d'en faire passer le détail sous les yeux de ses lecteurs. Un million de dollars, nous dit-il, est toujours chose intéressante aux mains d'une jolie femme ; si cette femme est une fille à marier ou une veuve, l'intérêt de la situation grandit considérablement. Nulle part elle n'est aussi fréquente qu'aux Etats-Unis et spécialement à New-York, On y compte, en effet, plusieurs douzaines de jeunes femmes qui ont plus d'argent en propre que la reine Victoria elle-même, la plus riche des têtes couronnées de l'Europe et beaucoup d'autres qui en ont au moins autant.

A la tête de ce bataillon s'est trouvée longtemps miss Catherine Wolff : depuis sa mort, c'est miss Mary Garret qui est la plus opulente célibataire de l'Union. On ne connait pas exactement le chiffre de sa fortune, presque toute engagée dans les chemins de fer de l'Ohio, mais elle a hérité du tiers de celle de son père, qui était évaluée à deux cent millions, et l'a fait considérablement fructifier, car elle s'entend fort bien aux affaires. C'est aujourd'hui une femme d'une quarantaine d'années, petite, mince et brune, toujours vêtue de noir et constamment occupée des œuvres philanthropiques auxquelles elle a voué sa vie.

Miss Jenny Flood de San-Francisco, a récemment hérité de toute la fortune de son père, évaluée à 100 millions au moins, Elle était déjà immensément riche au moment de cet héritage, car elle possédait notoirement une vingtaine de millions en immeubles et figurait au Grand-Livre pour 15 millions d'obligations 4 p. c. — un cadeau que son père avait jeté dans son tablier de fillette le soir où il fit un coup fameux sur la mine de Cornstock. On sait que Flood était d'origine irlandaise et né à New-York vers 1830. Au moment de la fièvre de l'or, en 1849, il partit pour la Californie et y commença une fortune colossale. Sa fille a aujourd'hui trente ans ; elle est catholique, très dévote et ne se marie pas par la raison qu'elle a horreur des coureurs de dot, comme presque toutes les héritières.

La plus riche des veuves de New-York est Mme Barrios, ou, pour lui donner tous les noms, dona Francisca Apancio vel Vescuriadiago de Quesaltenango Barrios. Feu son mari était ce président de la république de Guatémala, qui périt en avril 1885 dans sa tentative d'union des cinq républiques de l'Amérique centrale. C'était un homme d'une habileté supérieure et d'une audace extraordinaire, mais qui tenait un compte insuffisant des droits du prochain ; la manière même dont s'était contracté son mariage est caractéristique de ses procédés de gouvernement. Au cours d'un voyage électoral, alors qu'il était candidat à la présidence, il avait eu l'occasion de voir dans un couvent une jeune fille parfaitement belle. Il s'enquit de son nom, de sa famille et écrivit au père que l'enfant lui plaisait beaucoup et qu'il désirait l'épouser quand son éducation serait terminée.

La famille avait des prétentions aristocratiques ; elle dédaigna les ouvertures de Barrios et laissa ses lettres sans

---

FEUILLETON DU 1er DÉCEMBRE 1889. — 55

MADAME LAMBELLE

Par M. GUSTAVE TOUDOUZE

Seconde Partie

LIVRE QUATRIÈME

XI

Dernier sacrifice

— Ma tante! oh! vous êtes bonne, trop bonne pour une misérable indigne de vos bienfaits!

— Ah çà! que signifie ? » s'écria Gaston.

Jeanne était vaincu; elle ne voulut pas prolonger davantage cette scène pénible :

« Mon fils, je te permets d'embrasser ta cousine, ta femme, Madeleine Demoissec.»

Avec un cri passionné, sans réfléchir autrement, le jeune homme ouvrit ses bras à Madeleine, qui s'abattit en sanglotant sur sa poitrine, dans une détente générale de tout son être.

Qu'elle était heureuse! qu'elle se sentait aimée ! qu'elle se trouvait enfin récompensée de ses heures de tristesse, de ses années laborieuses ? En un instant elle oublia tout ce qu'elle avait souffert tout ce qu'elle venait d'apprendre: Gaston l'aimait toujours, et elle serait sa femme!

Près d'eux, madame Lambelle, se remettant peu à peu de cette secousse si violente et si imprévue, reprenait complète possession d'elle-même.

« Gaston, dit-elle, je te la donne avec confiance, avec joie, heureuse de te donner une femme aussi dévouée et aussi honnête. »

Courbés sur ses mains qu'ils embrassaient, les eunes gens unissaient leurs caresses pour mieux l'envelopper, et la veuve s'abandonnait, séduite, gagnée, souriant à Madeleine:

« Avant de savoir quels liens étroits nous unissaient, je te nommais déjà ma fille, je ne me trompais pas: c'était sans doute un pressentiment. »

La jeune fille lui adressa, à travers les larmes qui séchaient déjà sur son visage, un de ses adorables sourires.

Jeanne, les unissant dans une même étreinte :

« Que le Ciel bénisse votre union, mes chers enfants? Je ne vous séparerai plus dans ma pensée ni dans mon cœur. »

Avec ses cheveux blancs comme de l'argent, son visage apaisé, tous ses traits reposés et tranquilles après tant d'années de lutte et de travail, avec ses yeux usés, où la fatigue adoucissait la flamme du regard en la rendant plus mélancolique et plus douce, Jeanne Lambelle, les mains étendues sur les deux jeunes têtes inclinées devant elle, semblait réellement quelque figure de sainte, comme celles que l'on voit, dans les tableaux religieux, contemplant le Ciel et baignées d'un rayon divin.

XII

Claudine heureuse

« Ah! Madame va être joliment contrariée quand elle saura que vous êtes venu! dit Claudine en reconnaissait Pierre Chavreux dans le visiteur qui sonnait à la porte.

— Elle est sortie pour longtemps?

— Dame! je ne pourrais pas vous dire ; mais, vous savez, on a tant de choses à acheter quand on part en voyage! »

La vieille bonne, essuyant ses mains à son tablier de cotonnade bleue, referma doucement la porte que le peintre tenait entre-bâillée.

« Allons, entrez donc un instant : vous vous reposerez au salon.

— Et mon travail?

— Bah! pour une fois! Madame serait désolée de ne pas vous voir.

— Et nos amoureux? interrogea-t-il en clignant de l'œil.

— Ah! le joli couple! Tout Saint-Roch en était émerveillé. »

Conduit peu à peu par la cuisinière, le peintre se laissait débarrasser de son chapeau et de sa canne et s'asseyait sur le canapé du salon. Claudine, toujours familière, restait debout devant lui, car la langue lui démangeait.

Tout en cachant par un mouvement machinal ses doigts couturés et noircis sous un coin de son tablier, elle continua de bavarder, avec le reflet dansant d'un rayon de soleil renvoyé par quelque vitre dans les gros traits de sa bonne figure aux rides profondes.

« Enfin, c'est bien à moi qu'ils le doivent, s'ils sont mariés et heureux.

— A vous?

— Certainement, monsieur Chavreux. »

Elle secouait sa tête ébouriffée, où les mèches de cheveux blancs, mal à l'aise sous n'importe quelle coiffure, s'envolaient toujours à droite et à gauche.

« Alors, à vous entendre, vous avez fait le mariage ?

— Ecoutez donc : sans mon idée de prêter la clef de ma chambre à M. Gaston pour écouter les chansons de mam'zelle Madeleine, il n'aurait jamais pu lui parler.

— En effet! appuya Pierre, au courant de l'aventure, et flattant la manie de la servante.

— Vous voyez bien !

— Vous les aimez beaucoup ?

— Si je les aime ? Tenez, cette mam'zelle Madeleine m'a ensorcelée ; car lorsque j'ai appris que c'était elle qui avait causé la mort de mon pauvre défunt maître, je n'ai pas eu d'indignation contre elle, pas un cri de colère, rien, rien! Comme on change tout de même! Autrefois j'aurais voulu l'étrangler ; demandez plutôt à Jean Faucheux, je le lui disais, tellement j'étais colère et indignée !

Aussi la pauvre enfant a bien du mérite : une fille de son éducation qui se cache ainsi, prête à tout supporter, pour se faire aimer et pardonner à force de qualités, c'est rare !

— Allez ! du moment que la mère n'est plus là, on peut oublier : c'était elle la vraie coupable. Ah! celle-là, par exemple!... » Et Claudine eut un geste violent très compréhensible ; mais cela ne dura qu'une seconde : immédiatement ses traits reprirent leur expression habituelle, comme huilés d'une bonté continuelle, fondus dans un contentement qui ne cessait plus depuis qu'elle voyait tout le monde joyeux autour d'elle. Claudine était heureuse.

Bien qu'elle n'eût pas cinquante-huit ans, elle en paraissait dix de plus, tellement elle s'était peu ménagée depuis la mort du docteur Charles Lambelle. Toute seule elle avait toujours suffi à l'ouvrage dans une maison dont l'importance avait été en s'augmentant sans cesse : jamais elle n'eût consenti à être aidée, se flattant de faire tout, d'abattre de la besogne comme plusieurs domestiques et ne se plaignant jamais. Jeanne Lambelle, dans la crainte de l'humilier, de lui faire de la peine, ne prit ni femme de chambre ni cuisinière pour partager son travail; seulement depuis l'installation de l'avenue de l'Opéra, les plus gros ouvrages, tels que le lavage des carreaux, le nettoyage des ateliers, étaient faits par un homme de peine. Ce fut l'unique concession à laquelle consentit la vieille, qui serait morte à la tâche plutôt que de s'avouer lasse.